

Date
de
convocation :
12/01/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE DUNIERES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze janvier deux mille vingt-six à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Emeline MOUNIER, Jean Pierre NOUVEL, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (17).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Florian CHAUDIER (pouvoir à Pierrick MARCON), Christophe MOULIN (3).

Absentes : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN, Fanny MOURIER (3).

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Echange de terrains sans soule – Affaire DELAIGUE Jean-Claude / Commune de DUNIERES.

DCM 20260115-5

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Jean-Claude DELAIGUE souhaite acquérir une bande de terrain située entre la parcelle cadastrée AM 40 et les parcelles AM 289 et AM 290.

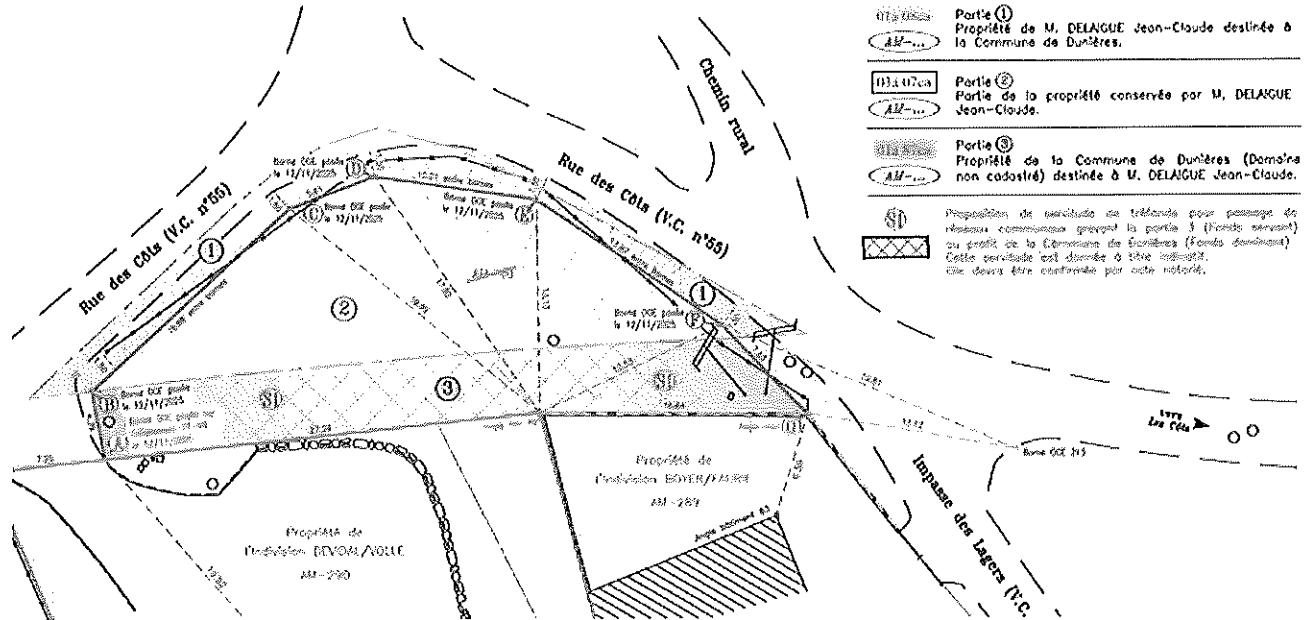
Il précise que la Commune a proposé à Monsieur Jean-Claude DELAIGUE un échange de cette bande de terrain, d'une superficie de 187 m², contre :

- 108 m² issus de la parcelle AM 40 ;
- 79 m² issus de la parcelle AN 166.

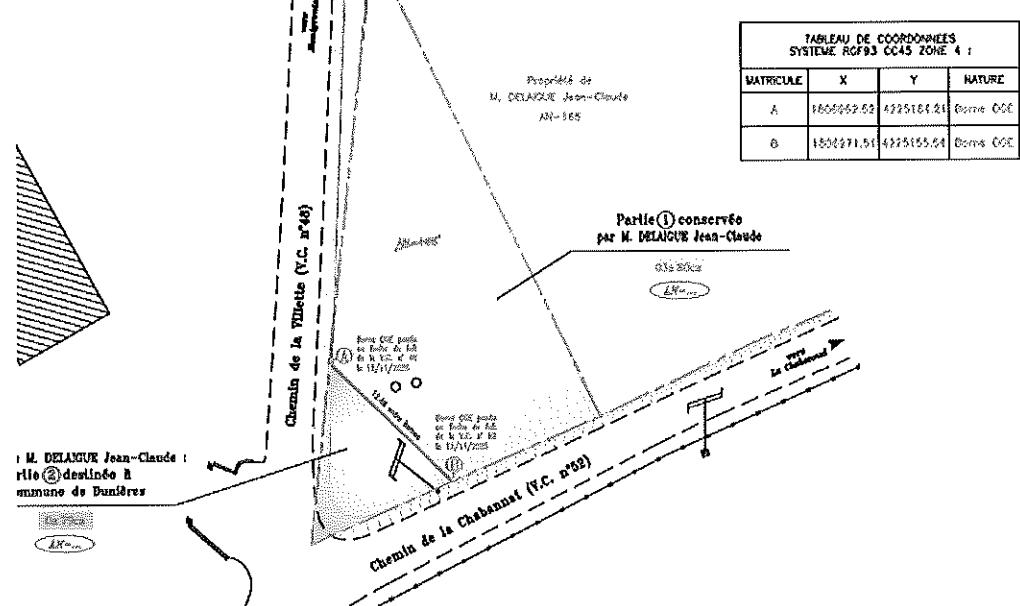
Cet échange permettra à la Commune d'élargir la chaussée de la voie communale n°55 ainsi que le virage situé à l'intersection des voies communales n°55, n°52 (chemin de la Chabannat) et n°48 (chemin de la Villette), conformément aux plans ci-dessous.

AR Prefecture

043-214300873-20260115-DCM20260115_5-DE
Reçu le 29/01/2026



i Limite divisible bornée le 12 Novembre 2025.
 A & B : Donnes OSE positionnées en fin de fait respectivement de la Voie Commune n° 65 ("Chemin de la Vieille") et de la Voie Commune n° 52 ("Chemin de la Chabanière"), connues va le jour du levage en présence de M. GOURI Pétard, Maître des Eaux & Forêts de DUNIÈRES (En absence d'ordre d'éligement).
 i Limite approximative, non délimitée par bornage périphérique contradictoire.



Monsieur Le Maire indique également que la bande de terrain destinée à Monsieur Jean-Claude DELAIGUE a été estimée par le service des Domaines à 0,50 € le m².

La valeur des biens échangés étant équivalente, l'échange sera réalisé sans versement de souche :

• Lot cédé à Monsieur Jean-Claude Delaigue : $187 \text{ m}^2 \times 0,50 \text{ €} = 93,50 \text{ €}$,

043-214300873-20260115_5-DE
Reçu le 29/01/2026

• Lot cédé à la commune : $187 \text{ m}^2 (108 \text{ m}^2 + 79 \text{ m}^2)$, estimés à 94 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

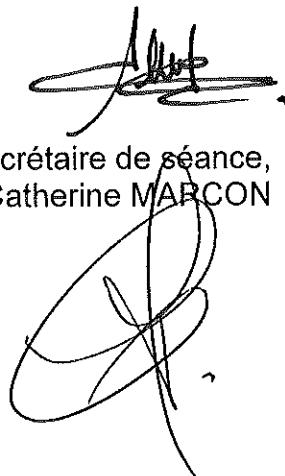
- Accepte l'échange sans soule de la bande de terrain située entre la parcelle AM 40 et les parcelles AM 289 et AM 290, d'une superficie de 187 m², contre 108 m² issus de la parcelle AM 40 et 79 m² issus de la parcelle AN 166, conformément aux plans ci-dessus ;
- Autorise la constitution d'une servitude de tréfonds sur la bande de terrain cédée à Monsieur Jean-Claude DELAIGUE, destinée au passage des réseaux humides et secs ;
- Décide que les frais de géomètre et de rédaction des actes seront supportés pour moitié par la Commune et pour moitié par Monsieur Jean-Claude DELAIGUE ;
- Désigne le bureau ACTIF pour l'assistance à la rédaction des actes administratifs ;
- Autorise Monsieur Le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération ;
- Désigne la ou le Premier Adjoint(e) pour représenter la Commune et signer les actes de dépôt au nom et pour le compte de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



La Secrétaire de séance,
Catherine MARCON



AR Prefecture

043-214300873-20260115-DCM20260115_5-DE
Reçu le 29/01/2026